



Communiqué de presse

Lausanne, le 30 avril 2010

Sujet : assurance maladie: hausse extraordinaire des primes!

Titre : Sanatop et Provita haussent leurs primes, si vous êtes concernés, changez!

Sanatop et Provita vont augmenter leurs primes en assurance de base pour le 1^{er} juillet 2010 avec l'aval de l'OFSP. Cette hausse en cours d'année est légale si elle est justifiée par des motifs financiers. Les assurés concernés peuvent changer de caisse jusqu'au 31 mai 2010 et ainsi éviter une nouvelle hausse, 6 mois après la dernière.

La marche à suivre est la suivante (identique à celle qui a lieu en fin d'année) :

- Ecrire une lettre recommandée à son assurance pour résilier son contrat au 30 juin (attention ce courrier doit être en main du destinataire le 31 mai au plus tard ; il faut donc le poster quelques jours avant). Garder un double de la lettre avec la quittance postale de l'envoi
- Choisir une autre caisse à l'aide d'un comparateur ou auprès de la permanence FRC
- Ecrire une lettre recommandée à la nouvelle assurance pour demander une affiliation au 1^{er} juillet; garder un double de cette lettre. Relancer la nouvelle caisse, si elle n'a pas donné de nouvelles à mi-juin.

ATTENTION ! Aucun changement de caisse ne sera possible s'il existe des arriérés de **primes**

Nous rappelons que les prestations offertes sont identiques d'une caisse à l'autre.

La FRC met à disposition des personnes concernées, via son site www.frc.ch ou sa permanence (0848 575 105 pour les membres et 0900 575 105 (2fr.85/min) pour les non-membres) des lettres-types, un comparateur de primes, ainsi qu'un guide « comment économiser sur ses primes ».